



Cowansville
GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1908-05-2025

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2025, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1908-05-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé***

Ce règlement a pour objet d'introduire, durant les allées et venues des écoliers dans les rues publiques, des interdictions de stationnement ou d'immobilisation de véhicule sur une partie de la rue du Nord, entre les rues des Colibris et Saint-Charles, ainsi que sur une partie de la rue Saint-Charles, entre les rues du Nord et Roland, le tout afin d'assurer une sécurité dans le secteur de l'école primaire des Colibris;.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 avril 2025.

L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau